



Conditions de prêt

Médiathèques Zonza - Santa Lucia

PRÊT À DOMICILE

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.

Nombre de documents empruntables par support et par adhérent

- 1 nouveauté pour 15 jours maximum
- 4 livres pour 30 jours maximum
- 4 CD musique ou livres lus pour 30 jours maximum
- 4 DVD pour 30 jours maximum

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque se réserve le droit de prendre toutes dispositions pour assurer le retour desdits documents (rappels écrits ou téléphoniques, suspension du droit de prêt).

En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement.